

1^{er} degré

s o m m a i r e

► LES ORIENTATIONS NATIONALES avec leurs applications dans l'académie de Paris

TROIS GRANDES PRIORITES :

- développer une démarche stratégique dans le pilotage du système éducatif
- atteindre les objectifs pédagogiques prioritaires
- affirmer les valeurs de l'école et développer la responsabilité des élèves

► LES MOYENS EN POSTES

► LES MESURES A L'ÉTUDE

La préparation de la rentrée scolaire, de ce qu'il est convenu d'appeler la « carte scolaire » est une affaire éminemment pédagogique : il s'agit de créer les meilleures conditions d'apprentissage pour tous les élèves ; au-delà de l'aspect technique, indispensable, que constitue l'allocation des moyens, ce sont des objectifs de réussite scolaire qui sont visés. Notre objectif unique est de faire réussir les élèves, tous les élèves.

La démarche mise en œuvre repose sur l'équité et la transparence. Les élus, les parents, les personnels qui siègent soit au Conseil départemental de l'Éducation nationale soit au Comité technique paritaire départemental peuvent ainsi disposer des données à partir desquelles les mesures de carte scolaire sont présentées.

Le premier degré conservera en 2005-2006 l'intégralité de ses moyens en personnels, alors même que le nombre d'élèves décroît depuis plusieurs années et que les prévisions à la hausse sont toujours infirmées.

Les priorités académiques, déclinaison des orientations nationales, sont au nombre de trois.

- ▶ Développer une démarche stratégique de pilotage en s'appuyant sur l'action et la responsabilité des inspecteurs chargés de circonscription. Le renforcement des moyens de remplacement, le redécoupage limité de circonscriptions pour mieux gérer le territoire départemental, de nouvelles modalités de gestion de certains postes marqueront notre souci d'efficacité.
- ▶ Atteindre des objectifs pédagogiques. L'apprentissage de la lecture reste la première priorité. Un certain nombre de mesures visent l'amélioration de la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers (élèves en situation de handicap, élèves non francophones, élèves en rupture etc.) Un effort particulier est également prévu en faveur des écoles qui constituent le cœur des ZEP parisiennes. La démarche de formation continue des enseignants dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes sera poursuivie, afin de leur permettre de prendre en charge tous les enseignements prévus par les programmes officiels.
- ▶ Affirmer les valeurs de l'École et développer la responsabilité des élèves. Un dispositif innovant de prise en charge d'élèves en rupture « R'école » sera mis en place, dans le souci de faire respecter l'assiduité scolaire et de lutter contre toute forme de violence. Chaque école se dotera aussi, d'ici à la rentrée de 2005, d'un Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs. La formation des enseignants aux premiers secours sera poursuivie.

Les orientations pédagogiques et éducatives reposent, pour leur mise en œuvre, sur le travail en équipe, dans une démarche de projet. Je souhaite assurer les maîtres du 1^{er} degré de Paris de ma totale confiance dans leur capacité à relever les défis auxquels l'école est confrontée et à s'adapter à un public nouveau, dans un partenariat confiant avec les parents d'élèves, membres de la communauté éducative.

Maurice Quénet

I - Les orientations nationales

Trois grandes priorités :

1 - Développer une démarche stratégique aux différents niveaux de pilotage du système éducatif :

Développer de manière structurée et maîtrisée **l'enseignement des langues vivantes.**

Renforcer **l'aide directe aux élèves** dans les classes et **le soutien aux maîtres.**

L'autonomie pédagogique doit être approfondie et reposer sur un travail d'équipe toujours plus dynamique :

Rôle plus important de l'inspecteur de circonscription qui validera les choix soumis par les équipes pédagogiques puis une **évaluation des nouvelles pratiques** doit être obligatoirement prévue et organisée au niveau de l'école (évaluation qui porte sur les acquis des élèves et mesure l'écart entre les résultats attendus et les résultats constatés.)

Impulser la formation continue des enseignants :

Un effort particulier sera entrepris en 2004 pour la **prévention de l'illettrisme** et la mise en œuvre des nouveaux programmes en particulier au CP et au CE1.

2 - Atteindre les objectifs pédagogiques prioritaires

Renforcer l'efficacité de l'apprentissage des savoirs fondamentaux à l'école primaire :

> Améliorer l'efficacité pédagogique en lecture et en écriture.

- > Instaurer des évaluations régulières et des dispositifs de soutien.
- > Ajuster les aides apportées aux équipes pédagogiques pour améliorer la réussite scolaire.
- > Les dispositifs (CP dédoublé, CP renforcé, CP accompagné) seront reconduits et consolidés
- > Renforcer la continuité école/collège.

Rechercher les conditions de la réussite scolaire pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers :

les Classes d'Initiation (CLIN) pour les élèves étrangers : attention spécifique aux enfants ayant été très peu scolarisés antérieurement et si l'élève a déjà été scolarisé, viser au plus tôt l'intégration dans une classe ordinaire.

L'objectif est d'assurer d'ici à 2007 la scolarisation de tous les jeunes handicapés ou malades grâce aux :

Classes Intégration scolaire (CLIS) et les Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) pour les handicapés mentaux et moteurs : favoriser le repérage précoce des élèves présentant un trouble spécifique du langage oral ou écrit.

Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) sont des structures regroupant des élèves en difficulté scolaire, âgés de 12 à 16 ans à l'intérieur d'un collège.

3 - Affirmer les valeurs de l'école et développer la responsabilité des élèves

Prévenir la violence à l'école :

L'analyse des documents recueillis par l'intermédiaire du **logiciel d'évaluation des**

incidents intervenus dans les établissements scolaires (logiciel SIGNA) fait apparaître une **diminution** relative du nombre de faits de violence dans les écoles.

Réduire l'absentéisme

Dans l'établissement relevé systématique des absences et information immédiate des familles.

Développer la responsabilité :

> Généraliser l'éducation à l'environnement : **un document pédagogique adapté sera mis à la disposition des enseignants** et des actions de formation seront organisées.

> **Chaque école élabore une charte de l'utilisation de l'Internet** et l'annexe au règlement intérieur (voir charte nationale type : <http://www.educnet.education.fr/chrgrt/chargeproj.pdf>)

> Développer la pratique du sport scolaire auprès des jeunes

> Agir pour la santé des élèves.

Parmi les axes à développer prioritairement :

Améliorer l'efficacité du suivi des avis médicaux donnés aux familles pour permettre une meilleure prise en charge de troubles psychiques, repérés dans le cadre scolaire.

2 - Les priorités académiques

1 - développer une démarche stratégique

Essayer de répartir les moyens de façon plus équitable.

Meilleur encadrement pédagogique, c'est à dire augmenter les moyens de remplacement

en diminuant le nombre de congés non remplacés.

Optimiser l'emploi des brigades départementales pour éviter de perdre des remplacements où les postes d'Instituteur Maître formateur ne sont pas occupés par des titulaires.

Créer une circonscription supplémentaire en modifiant le découpage des autres circonscriptions.

La transformation d'un poste d'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) chargé de l'Adaptation et l'Intégration Scolaires en IEN « généraliste » va permettre d'implanter une circonscription supplémentaire sur le 19^{ème}. Par ailleurs le regroupement du 3^{ème} arrondissement avec 12A va permettre de dégager une 4^{ème} circonscription allégée sur le 20^{ème}.

A long terme création d'une 4^{ème} circonscription sur le 18^{ème} arrondissement.

Modifier la carte des Zones d'Éducaion Prioritaire (ZEP).

Dans le domaine de l' AIS, trois objectifs à poursuivre :

> **Maintien du nombre de postes consacrés à l' AIS**

> **Rééquilibrage entre l'adaptation et l'intégration scolaire**

> **Maillage plus cohérent du territoire départemental**

Développer l'enseignement des langues vivantes en CE2 et augmenter le nombre des enseignants dans cet enseignement obligatoire. Repérer les postes vacants dans les écoles qui ne se seraient pas manifestées pour suivre les formations.

2 - Atteindre les objectifs pédagogiques prioritaires par la mise en œuvre de pratiques pédagogiques et éducatives adaptées aux équipes pédagogiques

a) Accroître les dispositifs pour renforcer l'apprentissage de la lecture (CP dédoublé, CP renforcé, CP accompagné). Une évaluation sera conduite pour s'assurer que les élèves concernés en ont été les premiers bénéficiaires et que des pratiques pédagogiques innovantes ont émergé.

b) Soutenir les 65 écoles qui constituent le cœur des ZEP, en abaissant les seuils de fermeture :

- > en maternelle : passage du seuil de fermeture de **25 à 23**
- > en élémentaire : passage du seuil de fermeture de **26,5 à 25**

Attribuer des moyens supplémentaires (au-delà des seuils ZEP-REP) aux écoles les plus défavorisées au regard de leur composition sociale et de leurs performances scolaires, au bénéfice direct du travail des élèves dans les classes. L'utilisation de ces moyens sera l'objet d'une évaluation systématique. (Coût : 14 maintiens de moyens)

c) Favoriser la scolarisation des moins de 3 ans en ZEP-REP

d) Apporter des réponses aux élèves à besoins éducatifs particuliers :

Principales orientations AIS :

- ▶ Objectif 1 : Maintenir l'ensemble des moyens affectés dans l'AIS 1^{er} degré.
- ▶ Objectif 2 : Equilibrer les effectifs par type d'emplois.
- ▶ Objectif 3 : Suppression des quatre dernières classes de perfectionnement conformément aux directives nationales.

- ▶ Objectif 4 : procéder à un rééquilibrage de l'implantation des postes E, G et psy sur 4 ans
- ▶ Objectif 5 : calculer les écarts types à partir des évaluations nationales afin d'agir dans les écoles hétérogènes
- ▶ Objectif 6 : affecter tous les maîtres E auprès des inspecteurs chargés de circonscription après une étude d'impact sur les directions d'écoles spécialisées.
- ▶ Objectif 7 : conforter le Service d'Assistance Pédagogique À Domicile (SAPAD) à partir des moyens de l'école à l'hôpital
- ▶ Objectif 8 : implanter des CLIS 1 pour compléter ou densifier le réseau chaque année pendant trois ans, de façon à éviter de saturer la demande de départ en stage des enseignants volontaires.
- ▶ Objectif 9 : créer des postes de Maîtres chargés de l'Aide à l'Intégration Scolaire (MAIS) rattachés aux circonscriptions.
- ▶ Objectif 10 : créer un service « R'ECOLE » mobile, composé de postes d'enseignants spécialisés et d'Auxiliaires de Vie Scolaire rapidement mobilisables, susceptibles d'intervenir sur demande des écoles.

e) Mieux assurer le suivi des élèves non francophones en transformant une ou deux Classes d'Initiation (CLIN) en postes de maîtres itinérants CLIN rattachés aux circonscriptions.

3 - Affirmer les valeurs de l'école et développer la responsabilité des élèves :

a) Cf. supra les dispositifs d'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment le dispositif R'ECOLE

b) Faire respecter l'école et ses obligations,

c) Assurer le caractère obligatoire de l'instruction

> Assurer la sécurité à l'école en :

- Réduisant les actes de violence (suivi SIGNA)
- Formant les personnels aux premiers secours
- Elaborant un Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs (PPMS) au 1er septembre 2005d.

d) Promouvoir la santé des élèves, en liaison avec la Ville de Paris (Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé : DASES)

- Veiller au suivi médical des élèves
- Éducation à la nutrition

e) Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective

- Renforcer au sein des écoles et des classes la mise en œuvre des conseils d'élèves.
- Prévention des comportements à risques
- Développement du sport scolaire

3 - Les moyens en postes

A la rentrée 2005, le nombre d'emplois créés est égal à 1 000.

La hausse des effectifs d'élèves prévue est de l'ordre de 45 000 élèves.

Les dotations de la rentrée 2005 ont été établies à partir d'une analyse académique en fonction de critères de répartition élaborés avec le groupe de travail sur la « **carte scolaire du premier degré** », confirmés par la commission « **écoles** » du Conseil supérieur de l'éducation.

L'élaboration de la carte scolaire dans le premier degré doit garantir l'équité, la transparence et la concertation nécessaires aux niveaux national, académique et départemental.

1 - La dotation académique

Les propositions de mesures de rentrée pour les différentes académies s'effectuent en deux étapes :

1^{ère} étape : Prise en compte des évolutions démographiques.

2^{ème} étape : Rééquilibrage des dotations académiques en fonction de la typologie des académies à partir de l'indicateur « territorial » et de l'indicateur « social ».

La combinaison des indicateurs territorial et social permet d'établir une typologie des académies.

A l'issue de cette deuxième étape, des mesures de rééquilibrages des dotations entre les académies sont définies.

Dotation ministérielle pour septembre 2005 : - 0

2 - Rappel de l'évolution de la dotation pour les deux dernières années :

a) 2003-2004 :

- Plus 36 postes, soit un total de 7 616 enseignants.
- Plus 47 classes ouvertes
- Moins 611 élèves globalement sur le 1^{er} degré

b) 2004-2005 :

- Plus 20 postes soit un total de 7 636 enseignants
- 16 classes maternelles supplémentaires ouvertes (17 élémentaires fermées)
- Moins 3 000 élèves en maternelle par rapport aux prévisions
- Moins 329 élèves globalement sur le 1^{er} degré

Conclusion : en deux années scolaires, moins 940 élèves, plus 56 postes d'enseignants, plus 46 classes.

3 - Rappel de l'évolution des conditions d'encadrement dans les écoles :

- a) De 1997 à 2003, le nombre moyen d'élèves par classe est passé de :
- 26,59 à 26,11 en maternelle
 - 24,60 à 23,78 en élémentaire
- b) De 1997 à 2003, le nombre d'élèves accueillis a évolué de la manière suivante :
- de 55 353 à 56 086 en maternelle soit plus 739 élèves et plus 66 classes

- 79 974 à 76 860 en élémentaire soit moins 3 114 élèves et moins 19 classes

Conclusion : Une baisse continue en élémentaire qui ne s'est pas accompagnée des fermetures de classes correspondantes ce qui a obéré le potentiel de remplacement.

Une prévision d'effectifs difficile

- Pour la rentrée scolaire 2005, les prévisions des directeurs sont à nouveau très optimistes plus 1198 élèves en maternelle et plus 2938 élèves en élémentaire.
- Compte tenu de ces difficultés, les ouvertures de nouvelles classes ne pourront se faire que sur la base de prévisions particulièrement fiables.

4 - Prévisions d'effectifs arrêtées par la Direction de l'Évaluation et de la Prospective (DEP) pour la rentrée de septembre 2005 :

	Prévisions Maternelle	Prévisions Élémentaire	Prévisions Spécialisé	Prévisions Total 1 ^{er} degré	Constat 2004 Maternelle	Constat Élémentaire	Constat 2004 Spécialisé	Constat 2004 Total 1 ^{er} degré
Rentrée 2004	58 578	76 907	1 100	136 585	56 407	77 072	597	134 076 (écart à la prévision : - 2509)
Rentrée 2005	56 438	77 537	597	134 572				
Écart prévisions 2005 / constats 2004					+ 31	+ 465	0	+ 496

4 - Les mesures à l'étude

1 - Transferts

- Brigades déconcentrées rattachées au rectorat : 131 postes
- Adaptation et Intégration Scolaire (AIS) : postes E rattachés aux circonscriptions : 213 postes
- Rattachement des Diplôme des Métiers d'Art (DMA) au rectorat : 54,50 postes (163 postes d'IMF x 0,33)
- Transferts de CLIN : - 1 poste
- Transformation de postes de CLIN en maîtres itinérants : -2
- Transfert de postes d'Instituteur Maître Formateur (IMF) : 0 poste
- Transformations de directions spécialisées en directions non spécialisées : 9 postes
- Transfert de classes banales : 5 postes
- Regroupement d'écoles : 9 postes

2 - Fermetures

46 fermetures de classes envisageables dès février 2005 (pour septembre 2005)

> Autres mesures de fermeture :

- **3** postes Itinérants anglais
- **2,5** postes de décharges de direction
- **6** fermetures de Zone d'Intervention Localisée (ZIL)

3 - Ouvertures

14 ouvertures à prévoir dès le CTP de février 2005 pour la rentrée de septembre

4 - Autres ouvertures :

- **15** Ouvertures de postes de brigade de remplacement départementale
- **11** Ouvertures de postes de ZIL
- **9** Ouvertures de postes de direction, de conseillers pédagogiques, de chargé de mission
- **2** Renforcement de la prévention de l'échec scolaire (demi-postes supplémentaires implantés dans les écoles du cœur ZEP).